

**Arrêté du 23 décembre 2013 fixant le tableau d'avancement  
pour l'accès au grade de directeur hors classe de la protection judiciaire de la jeunesse  
au titre de l'année 2014**

**NOR : JUSF1332005A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;*

*Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 fixant les taux de promotion dans les corps spécifiques de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la justice pour les années 2014, 2015 et 2016 ;*

*Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 12 décembre 2013 ;*

*Sur proposition de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe au titre de l'année 2014 :

1.	M. MRANI Nour-Eddine	DIPJJ Sud Ouest
2.	Mme QUINTINO Nadège	DIPJJ Ile-de-France / Outre-mer
3.	M. VALET Nicolas	DPJJ / Cabinet
4.	Mme ANCEL Mélanie	EPEI Villiers-le-Bel
5.	Mme BODOT Dominique	DTPJJ Haute-Normandie
6.	M. CORDESSE Alexandre	DIPJJ Sud
7.	Mme LACOMBE (VALLOIS) Liliane	DTPJJ Corse
8.	M. BELVALETTE Benoît	DTPJJ Var
9.	M. CHAPEY Frédéric	STEMO Cayenne
10.	Mme PAUL Frédérique	DIPJJ Ile-de-France / Outre-mer
11.	M. JACQUOT Patrick	STEMO Rouen
12.	M. BOUBKER Abdelaziz	EPE Les Ponts de Cé
13.	Mme FILLON Blandine	STEMO Bourg-en-Bresse
14.	Mme PORTE (GILET) Caroline	DTPJJ Côte d'Or – Saône-et-Loire
15.	Mme DEHESA Florence	DIPJJ Sud Ouest

**Article 2**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 23 décembre 2013.

Pour la ministre et par délégation,  
La directrice de la protection judiciaire de la  
jeunesse,

**Catherine SULTAN**